

Le mot de

Frédéric CUVILLIER

Président de la Communauté
d'agglomération du Boulonnais

Grâce aux démarches conjuguées des entreprises et de la CAB, la mise en place de la nouvelle signalétique du parc d'activités de l'Inquétrie a pris forme : plans d'accueil, indication des noms des voies, numérotage... Il convient de féliciter chacun de cette réussite.

Autre enjeu : la sécurisation du site. Cet aspect était beaucoup plus difficile à mettre en œuvre car il est nécessaire, si l'on souhaite une harmonisation des interventions, que tous, sans exception, participent au dispositif.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais tient quant à elle à contribuer à la démarche en tant qu'occupant du Parc, et ce, par le biais de l'association AUZI.

Il est important que toutes les sociétés implantées en Boulonnais puissent exercer dans un environnement favorable. C'est l'un des objectifs majeurs de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

Le bus de l'emploi et du handicap

Le Parc de l'Inquétrie a participé en novembre dernier à la 14^{ème} Semaine pour l'Emploi des Personnes handicapées avec Cap Emploi dont le but visait à expliquer l'ensemble des enjeux et des potentialités autour de l'emploi des personnes handicapées.

Cette démarche, assurée par la Maison de l'Emploi et de la Formation (tél. 0800 300 362, www.boulogne-emploi.com) rejoint la volonté de la CAB d'encourager des pratiques solidaires au quotidien.

La Lettre de l'Inquétrie N°3 Avril 2011

Rédaction

- Communauté d'agglomération du Boulonnais
- Association des Utilisateurs de la Zone de l'Inquétrie

Maquette

Service communication CAB

Contact

Communauté
d'agglomération du Boulonnais
1, boulevard du Bassin Napoléon
BP 755 - 62321 Boulogne-sur-Mer Cedex
Tél : 03 21 10 37 66
Fax : 03 21 10 36 06
E-mail : economie@agglo-boulonnais.fr

www.agglo-boulonnais.fr

Une nouvelle signalétique

Vous l'avez découverte : la nouvelle signalétique du parc d'activités de l'Inquétrie est installée sur l'ensemble du site. Renouvelant la précédente qui devenait incompréhensible et conduisait à l'apparition d'affichages sauvages, ces nouveaux panneaux reprennent désormais uniquement la dénomination des rues du parc.



Couplée à la numérotation des bâtiments, cette signalétique offre l'avantage de la discrétion et de l'efficacité. Par ailleurs, les deux panneaux d'information à l'entrée et au centre du parc ont été actualisés et seront mis à jour régulièrement.

Il s'avère dès lors important que chacun respecte aujourd'hui ces nouvelles installations et nous fasse part de toute modification le concernant (changement d'enseigne, déménagement ou achat de bâtiment au sein de l'Inquétrie, implantation d'une nouvelle société...) permettant ainsi une mise à jour régulière du panneau d'informations.

A l'image des visuels du parc de l'Inquétrie, d'autres sites économiques verront leur signalétique modifiée (le parc d'activités des Garennes est le premier concerné).

Il est bien sûr toujours possible de solliciter auprès des services de la Communauté d'agglomération du Boulonnais votre plaque numérotée, soit :

- à l'aide du coupon ci-joint
- par téléphone au 03 21 10 37 66



Actualités du Parc

- Les élus de la CAB, lors d'une réunion du Bureau communautaire, ont validé la vente de la parcelle n°49, à proximité de la société **Comptoir des Grandes Marques**, à Monsieur et Madame Patriarca, via la SCI Boulogne Hypodrome. Le bâtiment est construit et occupé par la société **PUM Plastiques**, spécialisée en entreposage et négoce de produits plastiques et assimilés.
- Suite au décès de Madame Dachicourt, la Communauté d'agglomération devient propriétaire de la **ferme du Bad'Huit** située rue de La Capelle.



Après visite du site, plusieurs scénarii d'aménagement possibles seront proposés aux élus afin d'offrir au parc d'activités de nouvelles opportunités de développement.

- En raison d'un spectaculaire **vol de câbles des candélabres**, le parc d'activités de l'Inquétrie s'est trouvé un temps dépourvu d'éclairage public cet automne... Afin de pallier cette situation qui pouvait s'avérer dangereuse voire néfaste, la Communauté d'agglomération du Boulonnais a lancé une consultation afin de rétablir rapidement de bonnes conditions de travail sur le parc. Les travaux ont été mis en œuvre rapidement pour une résolution du problème.
- Une solution "**Très haut débit**" sera très prochainement proposée aux usagers des parcs communautaires. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le service action économique de la CAB au 03 21 10 37 66.

Mouvements sur le Parc d'activités

- la société **CVP Alimentation** a dû cesser son activité. Le bâtiment a été racheté par V2 Design déjà présent dans le parc ;
- l'entreprise **BOM Services loue une partie de ses locaux** à différentes sociétés nouvelles : **Vérand'Avenir** et **Johnson Controls** ;
- les propriétaires du bâtiment **Cuisinella** ont procédé à une rénovation des façades de ce dernier qui accueille désormais également **Compétences @ndom** ;
- Départ de la société **Akéna**, arrivée de l'entreprise **Véranda Rideau**.

Le mot de **Patrice DURAND**

*Président de l'Association
des Utilisateurs de la Zone
de l'Inquétrie*

D'autres parcs d'activités ont suivi la démarche entreprise par AUZI et ont également aujourd'hui leur club de zone, interlocuteur indispensable auprès des élus et gestionnaires de parcs d'activités.

Les résultats obtenus quant à l'amélioration des équipements de l'Inquétrie et de son entretien nous donnent également raison.

Notre prochaine Assemblée Générale sera l'occasion d'échanger sur de nouveaux projets pour l'Inquétrie. Celle-ci se déroulera le mercredi 13 avril à 17h30 à la Communauté d'agglomération du Boulonnais. Toutes les entreprises du parc de l'Inquétrie y sont invitées.

Sécurisation

Après plusieurs rencontres et échanges sur le thème de la sécurisation du parc de l'Inquétrie, différentes solutions pour le financement d'une surveillance commune furent préconisées par les entreprises notamment en fonction de leur activité :

- soit selon la superficie du terrain occupé ;
- soit en raison des risques de vols répétés (stockage, stationnement extérieurs de véhicules...);
- soit au forfait, avec un montant identique pour chaque entreprise.

Dans un tel contexte, la notion de solidarité, importante, ne pouvait se concrétiser en raison des engagements financiers qu'elle impliquait inévitablement.

Dès lors, une nouvelle démarche entreprise par entreprise a été engagée. Celle-ci, à l'initiative de l'association AUZI et par le biais de la société Sécuritas, a visé à garantir

une mise en œuvre rapide d'un système de sécurisation, non plus selon le critère "superficie de la parcelle occupée" mais au regard des engagements financiers fermes de chacune des entreprises volontaires.

Ne disposant pas de pouvoir de police, la Communauté d'agglomération du Boulonnais ne peut mettre en place un dispositif de surveillance. Mais c'est en tant qu'usager du parc d'activités au même titre que les cent autres sociétés du site et dans le cadre d'une démarche concertée qu'elle s'y implique.

